

Compte rendu de la réunion du 7/4/2011

SYNTHÈSE DU CYCLE RÈGLES DE GESTION DES A, B et C

12 Avril 2011

Après neuf mois de groupes de travail, la Direction générale a convoqué les organisations syndicales pour une réunion de synthèse sur les règles de gestion. Plusieurs documents par catégorie pour les C, B et A (non comptable) et par grade pour les A (comptable) et A+ ont été fournis déclinant les grands principes et orientations proposés par la Direction générale. (un dossier sera fait à part pour les A et A+).

L'objectif de l'administration est de pouvoir acter dès le 7 avril les principes qui fixeront les nouvelles règles de gestion des C, B et A (non comptable) et de valider, voire compléter, les points encore à arbitrer. Elle a précisé que de nouvelles réunions seront programmées pour les six mois à venir afin de finaliser les règles des différents actes de gestion, pour la cible qui concernera l'ensemble des personnels et pour la période de convergence. A celles-ci se rajouteront des groupes de travail pour les «populations spécifiques» : les DOM, les agents à l'étranger, les agents techniques, les B géomètres, les informaticiens, les contractuels, les handicapés.

A ce stade des travaux, la CGT a exposé son point de vue et signifié que cette réunion ne pouvait être décisive puisque beaucoup de questions restaient sans réponse ou nécessitaient d'être encore discutées. Pour la CGT il est essentiel d'avoir la cohérence d'ensemble avant d'apprécier les propositions de l'administration. (Voir la déclaration liminaire de la CGT).



Règles de gestion
des A, B et C

Syndicat national CGT Finances Publiques

- Case 450 ou 451 - 263 RUE DE PARIS
93514 MONTREUIL CEDEX
- dgfip@cgt.fr
- cgt@dgfip.finances.gouv.fr
- www.financespubliques.cgt.fr
- Tél. : 01.48.18.80.16
- Télécopie : 01.48.70.71.63

> 2 - Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

Pour la CGT, le problème est qu'à ce stade des travaux, il est difficile d'avoir une vision sur la cohérence d'ensemble de ces règles.

En effet, après neuf mois de travail, la plupart des sujets ont été traités, mais il reste encore six mois de groupes de travail à venir et cela sera bien nécessaire car au delà des "populations spécifiques", beaucoup de questions sont encore à traiter.

- ✓ Nous commencerons par quelques remarques sur l'objectif de cette réunion.

Nous avons bien compris qu'il s'agissait de faire aujourd'hui la synthèse des nombreuses réunions du cycle Règles de gestion des A, B et C, mais le peu de temps à y consacrer ne permettra pas de parcourir l'ensemble du dossier et des points restants à acter ou non. Nous sommes donc plutôt dans un bilan d'étape, certes bien avancé, mais certains sujets ou propositions figurant dans vos fiches n'ont pas encore été discutés en réunion ou sont encore à préciser : il n'est donc pas envisageable de les voir aujourd'hui dans la précipitation et d'acter l'ensemble de vos propositions.

- ✓ Avant d'en venir au contenu de votre dossier, permettez à la CGT un coup de colère. Nous avons depuis de nombreuses réunions construit de nouvelles règles de gestion, défini donc des principes et leurs déclinaisons, mais aussi pris en compte les droits acquis par les agents (et vous avez su nous le rappeler régulièrement) à leur garantir sur une période de convergence. Et pourtant, sans en avoir jamais discuté, sans prévenir les agents qui ont du prendre des dispositions personnelles, sans avertir les chargés d'enseignement de l'ENFiP, vous annoncez le 5 avril lors de la réunion sur la formation professionnelle, le départ de la formation initiale des contrôleurs pour les deux filières au 1er octobre 2011. La CGT s'est largement exprimée sur ce sujet mardi, mais comprenez notre inquiétude si vous deviez nous imposer d'autre décision du même ordre en bout de discussions. Une telle méthode est pour nous très contestable et inacceptable! La CGT vous demande donc de revenir sur votre décision.
- ✓ Venons maintenant à l'ordre du jour. Tout d'abord, afin de faciliter la méthode pour la réunion de ce matin, une petite remarque. Nous avons depuis le début du cycle de discussion travaillé par thématique, beaucoup de sujets étant transversaux entre les différentes catégories.

Nous pouvons comprendre votre démarche pour aboutir au bout du cycle à des documents par catégorie, mais pas à ce stade de la synthèse de nos réunions. Nous en

profitons d'ailleurs pour faire un petit rappel : les nouveaux statuts fusionnés seront mis en place au 1er septembre 2011 et vous aviez pris l'engagement de publier en même temps les circulaires relatives aux Doctrines d'emploi par catégorie. Nous vous avons bien entendu, nous devons vous faire remonter nos observations ; toutefois cela ne peut nous dispenser d'un échange sur le sujet. Nous vous demandons donc de fixer dans le calendrier, une réunion par catégorie sur le sujet.

- ✓ La CGT vous fera donc ses observations par grands thèmes : recrutement et promotion - formation - règles de mutation et de 1ères affectation.

Sur les carrières et la promotion quelques sujets sont encore à voir.

- Nous n'avons toujours pas eu la discussion sur les recrutements sans concours des agents techniques et administratifs.

De même si nous avons abordé le dossier des agents recrutés par Pacte, nous n'avons toujours pas de réponse à notre demande d'harmonisation avec effet rétroactif des recrutements à l'échelle 4 de ces agents dans nos deux filières. Nous souhaitons aussi revoir la question des règles d'affectation des Pacte : les propositions que vous faites dans votre synthèse doivent être encore discutées.

De même nous n'avons pas eu de discussions sur le recrutement des contractuels handicapés.

- Sur les TA nous notons vos propositions suite à nos échanges mais pour les LA le sujet n'a pas été débattu au fond. Nous devons donc encore avoir une discussion sur ces thèmes.
- D'autre part, suite à la publication des statuts en août 2010, nous avons ouvert le cycle des règles de gestion avec beaucoup d'inquiétudes compte tenu des nombreuses modifications statutaires qui n'avaient pas été actées lors du CTPM. Vous aviez alors pris l'engagement d'une réunion au bout de nos échanges afin de nous fournir toutes les explications utiles.

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques > 3

Pour la CGT, cela s'impose d'autant que vous avez acté le principe d'une discussion sur l'impact de la loi mobilité sous tous ses aspects, intégration – promotion, problématique qui a déjà suscité des difficultés lors des dernières CAP Nationales.

- Enfin, l'annonce récente sur l'attribution du 8ème échelon de l'échelle 6 pour les agents administratifs suscite beaucoup de question de la part des agents et devra très vite faire l'objet d'une discussion sur son application. Vos premières réponses sur le sujet ne peuvent nous rassurer et nous convenir, lorsque vous annoncez un étalement dans le temps, sur des critères peut-être de fonctionnalité auquel s'oppose la CGT. Il y a donc urgence à voir ce sujet.

Concernant la formation, la CGT s'est largement exprimée le 5 avril.

- Nous ne reprendrons donc pas tous les sujets. Toutefois, à l'identique de ce que vous avez annoncé pour la formation des contrôleurs, nous trouvons inacceptable de modifier les modalités de formation pour les agents C qui découvriront après leur admission au concours que la formation se déroulera à Clermont-Ferrand ou à Noisy à/c de juin 2011. Encore une fois la CGT vous demande de ne pas modifier les règles en cours pour ces agents.
- Nous vous rappelons qu'il reste aussi en suspens à voir les questions relatives à la formation pour le B en A par LA.

Sur le dossier des Mutations et 1ères affectations, quelques remarques rapides sans revenir dans le détail des revendications que la CGT a déjà développées.

- Sur le nombre de mouvement, la CGT revendique deux mouvements, un mouvement général et un mouvement complémentaire pour l'ensemble des agents. Elle s'oppose donc à votre proposition d'un mouvement complémentaire pour les B et A uniquement pour les demandes prioritaires. Nous vous rappelons aussi notre demande d'examiner en transversale les règles des A non comptables et celles des A comptables et A+ puisque les modalités de nomination et d'affectation impactent l'ensemble des règles de la catégorie A et justifient en partie notre demande d'un mouvement complémentaire pour les A afin de combler les postes laissés vacants après nomination.

- Sur le mouvement spécifique, nous notons vos propositions et rappelons notre demande d'ouverture aux deux filières dès 2012 de ces postes et un bilan à la fin de 2012.
- Concernant l'affectation sur Missions structures, la CGT revendique des affectations encore plus fines concernant par exemple, le bloc professionnel pour lequel nous demandons la séparation des structures d'assiette et de recouvrement, et la séparation uniquement des brigades de vérification dans le bloc gestion/contrôle.

Par contre, nous n'avons pas eu la discussion sur les affectations ALD, ce qu'elles recouvrent et leur déclinaison en CAPL, alors que vous utilisez dans vos nouvelles propositions plusieurs fois cette possibilité d'affectation.

- Sur les affectations locales, votre paragraphe reste succinct. Nous avons besoin d'affiner la réflexion afin de voir comment se déclineront les mêmes règles et critères définis pour les CAPN lors des affectations en CAPL.
- Sur le classement des demandes, il reste à discuter de votre proposition d'une bonification pour les agents affectés en RiF qui ne se justifie plus pour la CGT. Mais nous vous apporterons nos arguments.
- Sur le sujet des priorités, plusieurs points restent à discuter ou préciser.
- ✓ Il reste à voir comment serait mis en oeuvre la priorité pour les agents exerçant en ZUS (zone urbaine sensible).
- ✓ De même la priorité pour rapprochement devra être précisée au regard de ce qui existait déjà avec le rapprochement de conjoints et le rapprochement familial.
- ✓ Concernant votre proposition d'une bonification à l'ancienneté de la demande uniquement pour les agents en demande prioritaire, elle ne répond pas à la revendication de la CGT qui propose de l'étendre à tous les agents en attente pour rejoindre le lieu de leurs centres d'intérêt et de vie. Votre proposition ne répond donc qu'en partie à une attente forte des agents des deux filières.

> 4 Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

- ✓ Sur le quotas de 50% d'arrivée dans un département réservé aux priorités la CGT est toujours en désaccord car de fait il concernera uniquement les rapprochements et bloquera dans certaines cas les demandes pour convenance personnelle.
- ✓ Sur les reliquats, nous actons vos propositions d'autant que vous avez convenu qu'elles pourront évoluer si besoin.
- ✓ Quant au sujet très sensible des priorités suite à suppression d'emplois, la CGT attend impatiemment vos nouvelles propositions en espérant que vous aurez entendu nos revendications (garantie sur commune/service).
- ✓ Sur les priorités suite à réintégration, cela reste à discuter d'autant que vos propositions rejoignent la problématique des affectations ALD. Comment on décline en local l'affectation ALD en lien avec missions/structures, à quel moment on sort de l'ALD et comment?
- Sur les modalités de compensation du temps partiel, là encore ce sujet n'a pas encore été discuté et vous ne proposez que l'affectation ALD.
- Concernant les EDR (équipes de renfort). Ce point reste un gros point de désaccord de fond avec la CGT. C'est le contre exemple de tout ce que nous avons bâti depuis des mois avec l'objectif de règles claires et transparentes : affectation arbitraire, au profil, sans règles, non respect des affectations nationales....Mais nous avons entendu votre choix de laisser une marge de manoeuvre aux directeurs locaux, ce que la CGT considère comme inacceptable.
- Enfin sur les postes à profil la CGT reste en désaccord et demande leur suppression.

En conclusion, si après des dizaines d'heures de débat la CGT peut estimer que certaines de ses principales revendications ont été prises en compte sur ce dossier des règles de mutation, et que le projet initial de l'administration a largement évolué, il reste que ce dossier est encore loin du compte.

Ainsi dans l'architecture du système cible la CGT apprécie positivement les mesures concernant le principe de l'ancienneté administrative, le nombre de voeux illimités, le délai de séjour d'un an (sauf cas particuliers), l'affectation sur une Résidence d'Affectation Nationale (devenu CAN – circonscription d'affectation nationale), les modifications sur les choix d'affectation missions/structures.

Mais il reste, pour le moment, encore trop de questions sans réponse, notamment sur les conditions de mise en oeuvre des nouvelles règles avec une période de convergence beaucoup trop longue pour beaucoup trop d'agents.

Comment expliquerez vous aux agents que pour certains, ces nouvelles règles ne s'appliqueront que dans plusieurs années, alors même que les agents auront dès septembre 2011 le même statut, qu'ils seront formés côte à côte dans les mêmes écoles, qu'ils exerceront dans des mêmes structures mais ne pourront pas faire la même demande de mutation. Les agents éliront leur représentant aux CAP fin 2011 mais ils n'auront pas les mêmes règles.

La CGT continue donc à revendiquer que vous vous donniez les moyens, d'avancer le plus vite possible pour que l'ensemble des règles de mutation s'appliquent à l'ensemble des agents et que la période de convergence soit utilisée pour gérer les droits acquis par les personnels.

Sur ce point nous vous rappelons notre demande d'avoir la photographie des emplois/structures en local et l'état des lieux des situations locales dont vous avez argumenté pour justifier cette durée de la convergence.

A ce stade du dossier, si certaines avancées ont été obtenues lors de ces discussions, elles ne permettent pas de considérer votre projet comme un progrès significatif pour les personnels, ce qui reste l'objectif de la CGT.

I - LES PRINCIPES DÉJÀ ARRÊTÉS :

Sur les concours, un maximum d'options est donné pour que les agents se reconnaissent et mettent en valeur leur qualification professionnelle (exemple rajout des RH), une même option se retrouve à l'écrit et à l'oral et la RAEP est valorisée à l'oral. Il sera fait au mieux pour les modalités de préparation afin de favoriser la promotion interne.

Les 1ères affectations se feront comme pour les agents en mutation, avec inter-classement à l'ancienneté administrative par mesure de plus grande équité et pour favoriser la promotion interne.

Sur les mutations :

Le classement se fera selon la règle de l'ancienneté administrative avec inter-classement des grades dans le corps selon l'indice. La demande se fera sur une affectation géographique sur une CAN (circonscription d'affectation nationale), sur des missions structures affinées par catégorie, avec des vœux illimités et un délai de séjour d'un an. Les situations particulières seront pris en compte par un quota de priorités de 50% et avec une bonification à l'ancienneté de la demande.

Sur les promotions, le même plan de qualification qu'aujourd'hui est garanti pour 3 ans et un maximum de transparence sur les modalités de promotion sera fait.

Sur la formation, une scolarité vers les "savoirs", l'apprentissage, sera offerte aux stagiaires (reste la question de l'indemnitaire à régler) et les enseignants seront valorisés et préparés au mieux aux évolutions, avec une liberté relative dans l'organisation du temps de travail.

L'objectif global de l'administration est de combiner l'intérêt du service public et des agents dans leur insertion professionnelle et leur capacité de choix. Tout en gardant des marges de manoeuvre (EDR), postes à profil, affectations ALD, afin toujours selon la direction de permettre aux services de garder une «respiration».

II – LES THÈMES RESTANT À TRAITER

- ❶ Les conséquences de la loi mobilité à la DGFIP : elle ne s'applique pas sur les suppressions d'emplois mais effectivement sur certains sujets à voir.
 - ❷ Les suppressions d'emplois à voir sous deux aspects :
 - ✓ suppression d'emploi dès lors qu'il reste un service : tout agent continuera à être affecté dans la commune mais pas toujours avec la garantie du maintien sur la mission/structure. A voir les cas à discuter en trouvant un dispositif incitatif pour que les agents puissent rejoindre d'autres services ;
 - ✓ suppression d'emploi suite à suppression de service : s'il ne reste pas de service identique dans la commune il faut discuter d'un dispositif.
 - ❸ Le 8ème échelon pour les agents administratifs :
 - ✓ nous sommes dans un dispositif DGAFP interministériel, dans lequel la DGFIP est à la pointe ;
 - ✓ la mise en oeuvre sera effectivement contingentée, la DGFIP ayant une certaine liberté sur les volumes et décisions d'accès à ce contingentement ;
 - ✓ les conditions d'accès se feront à l'ancienneté pure ou avec des critères fonctionnels.
- Nous sommes dans un dispositif de fin de carrière à discuter.

6 > Les réponses et synthèse de l'administration

- ④ Les affectations ALD(à la disposition) : un cadrage reste à faire, sur les conditions d'affectation et de sortie de l'ALD. L'objectif est que les agents connaissent la CAN (circonscription d'affectation nationale) sur laquelle ils sont affectés mais à voir sur missions/structures.
- ⑤ Les promotions par LA et TA, ces sujets ont déjà été évoqués et les propositions sont à discuter.
- ⑥ Les recrutements sans concours n'ont pas été traités et feront l'objet d'une discussion.
- ⑦ Sur le recrutement par Pacte, la direction a fait le choix de les recruter à l'échelle 4 dès lors qu'ils ont le BEPC et annonce être d'accord pour une mesure rétroactive afin d'harmoniser les deux filières .

III – LES ORIENTATIONS NOUVELLES SUR D'AUTRES SUJETS ENCORE À ARBITRER

- 1- Préparation aux concours : les compteurs seront mis à zéro pour l'accès au stage en présentiel deux fois et accord dans le principe pour octroyer des facilités de service mais à préciser.
- 2- L'entrée en formation des stagiaires, ne sera pas modifiée en 2011 car c'est effectivement trop précipité. En revanche sur la cible, la DG maintient l'entrée des B stagiaires en octobre pour 7 mois de scolarité et le stage dès mai. Ils resteront en surnombre dans leur service d'origine en septembre.
- 3- A examiner si l'inter-classement intégral des 1ères affectation est possible dès la convergence.
- 4- Un mouvement général et un mouvement complémentaires A, B et C (sur option et à une date à préciser) mais l'agent ne formule sa demande qu'une seule fois. Reste à expertiser la possibilité de nouvelles demandes prioritaires lors de ce mouvement si la situation de l'agent a changé.
- 5- Un mouvement spécifique identifié comme tel et à part du mouvement général et du mouvement complémentaire. La liste des postes spécifiques devra donc être vue dans les instances (à voir CTP,CAP).
- 6- Sur l'affectation sur missions/structures la DG reste sur ses dernières propositions.
- 7- Les bonifications :
 - ZUS (zone urbaine sensible). Le décret prévoit deux dispositifs, bonification à l'ancienneté de la présence dans une ZUS et la priorité de sortie de la ZUS. Il reste à travailler sur le niveau de la bonification et le périmètre de la ZUS.
 - Bonification en fonction de la stabilité en RIF, pour valoriser les agents et donner ce coût de main nécessaire au service où il y a beaucoup de jeunes arrivants. Reste de la réflexion à mener sur le niveau, la durée en RIF (à voir 5 ans), le point de départ (2014 ou 2015 avec une prise en compte des années antérieures).
 - Bonification à l'ancienneté de la demande (à la date de dépôt de la demande), pour les demandes prioritaires. Il reste à discuter du volume : dès la première année un an et à voir pour les années suivantes.
 - Bonification suite à promotion de C en B : elle s'appliquerait uniquement pour ceux qui ont fait l'effort du concours de C en B et de la formation en école à la clé (CIN), avec une séparation pendant la durée de la scolarité ; l'évènement déclencheur sera la date d'entrée à l'école avec séparation. Proposition de l'étendre avec la même logique pour le concours de B en A.
- 8- la priorité suite à réintégration sera revue avec le principe de prendre le meilleur des deux filières en distinguant deux niveaux de réintégration : priorité suite à position de droit sur la résidence (ALD si pas de poste vacant) et pas de priorité pour une réintégration suite à un choix de convenance personnelle. La direction se dit vouloir être attentive aux réintégrations suite à détachement/mise à disposition.

Les réponses et synthèse de l'administration > 7

9- La compensation du temps partiel : proposition de le faire par des agents en affectations ALD qui pourront être affectés à la résidence.

10 - La gestion des reliquats : propositions faites sur la fiche.

11- Les promotions par TA – LA

- TA : la direction propose même si le TA se fait à l'ancienneté administrative, de réunir toujours la CAPL afin de permettre aux élus de donner un avis. Ce sera un moment de plus pour faciliter la fusion. (précision : la note d'alerte ne sera pas une sanction pour écarter un agent).

- LA : la direction propose de combiner le mieux des deux filières

En CAPL : il y aura des quotas indicatifs (les directeurs ne diffusent pas de liste) ; classement en trois catégories, excellent – très bon – à revoir (dans chacune les agents sont classés par le directeur ; discussion en CAPL sur le rang de classement, sur la catégorie et envoi des listes pour la CAPN.

En CAPN, le classement dans chaque catégorie est mis à l'ancienneté administrative ; sont pris en compte les « excellent », puis possibilité de faire remonter des « très bon ».

Les réponses de la CGT Finances Publiques

La CGT a travaillé tout au long de ces 9 mois à porter des revendications pour consolider, améliorer et renforcer les règles de gestion des agents issus des 2 filières. Force est de constater comme nous l'avons souligné dans notre déclaration liminaire qu'il reste encore des points forts de désaccord, même si certaines avancées peuvent être enregistrées. Pour la CGT, cette réunion constituait un point d'étape, tout n'est pas encore bouclé. La CGT continuera donc à porter ses revendications pour que soient pris en compte les intérêts des personnels.

De plus, des sujets nouveaux et de nouvelles propositions ont été présentés. Il est donc nécessaire que de nouvelles réunions aient lieu pour débattre en profondeur du contenu de ces propositions.

C'EST POURQUOI LA CGT DEMANDE :

- 1** un débat rapide sur la période de convergence, sujet de désaccord avec la CGT ;
- 2** des groupes de travail dédiés sur les points restant à traiter ;
- 3** de prendre le temps de la discussion et de l'étude des nouvelles propositions de la direction sur les sujets nécessitant encore un débat.

L'administration fera un relevé de discussion de cette réunion. Comme l'a souhaité la CGT les propositions nouvelles de l'administration seront discutées dans un nouveau groupe de travail. Le calendrier de toutes les nouvelles réunions à programmer pour finaliser les règles de gestion sera communiqué rapidement aux organisations syndicales.

**Voir le point d'étape sur les règles de gestion de la CGT Finances Publiques :
sur notre site rubrique "règles de gestion", dossier N° 1**